Municipalité de Lantier

AVIS PUBLIC

Il y aura session ordinaire du conseil municipal lundi, le 9 juin 2025 à 19:00 heures, à la salle communautaire située au 118, croissant des Trois-Lacs.

Au cours de cette session, le conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure :

Monsieur Émile Maltais-Venne
167, chemin des Merisiers
Lantier, J0T 1V0
4516-54-3337-0-000-0000
Lot : 6 029 433 du Cadastre du Québec
Zone: 3V

Nature et effets
Construction d'un garage d'une largeur de plus de 75 % de la largeur du bâtiment principal (article 7.2 du règlement de zonage 154-2014).

Dérogation demandée
Construction d'un garage d'une largeur de 9.14 mètres alors que la largeur du bâtiment principale est de 8.08 mètres. Demande de dérogation mineure de 3.08 mètres.

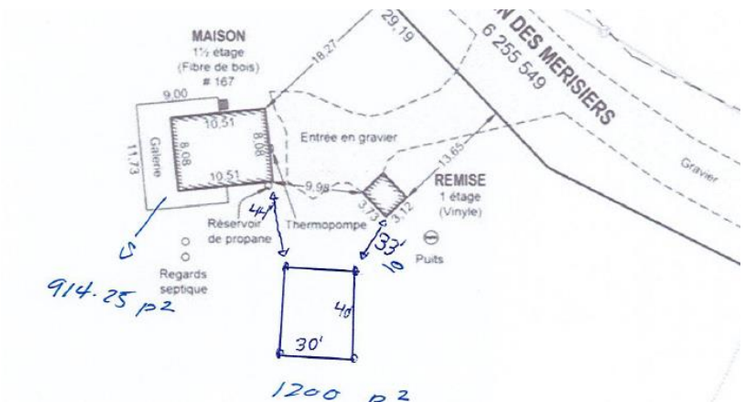

Veuillez prendre avis que le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure ci-jointe lors de la prochaine séance du conseil municipal qui se tiendra lundi, le 9 juin 2025 à 19:00 heures.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Lantier ce 22 mai de l'an deux mille vingt-cinq.

Benoit Charbonneau,
Directeur général et greffier-trésorier